



Le Conseil de Développement du GrandAngoulême

Partager échanger proposer

Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ?

Créée par la loi Voynet de 1999, c'est une instance de démocratie participative indépendante et neutre, auprès de la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême. Elle est composée de citoyens et d'acteurs du territoire, tous bénévoles.

Ses missions :

Force de propositions, par ses avis dans la construction des politiques locales, attaché à la construction collective par le débat, le conseil de développement apporte une valeur ajoutée : l'expertise citoyenne.

Le Conseil de développement a 3 missions principales :

- renforcer le débat public, en créant des espaces de débats et de réflexions
- aller à la rencontre et écouter les habitants et les acteurs du territoire
- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie.

Rappel

Qu'appelle-t-on démocratie participative ?

La démocratie participative désigne l'ensemble des instances ou procédures permettant d'accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et leur rôle dans la prise de décision politique.



Ses membres :

Une composition ouverte basée sur le volontariat et le bénévolat:

3 collèges :

Environ 130 membres qui se sont engagés pour 3 ans renouvelable une fois

- les citoyens
- les acteurs économiques, sociaux et associatifs
- les représentants (non élus) des communes et des instances participatives du territoire (exemples : conseils : citoyen, de jeune, de sage, de quartier...).

Son organisation

Une structure souple :

- **Une plénière** : Composée de tous les membres du Conseil de Développement elle donne les orientations, choisit les thèmes de travail, adopte les avis et évalue l'impact des travaux du Conseil.
- **Un comité Permanent d'Animation** : Composé d'environ 26 membres : il coordonne et suit les activités du Conseil.
La Présidence du Conseil de Développement et le comité d'animation sont élus par la plénière.
- **Des groupes projets** : Composés de membres volontaires du Conseil, ils travaillent pour une durée déterminée sur les thèmes choisis par le conseil ou ceux proposés par la collectivité et validés par la plénière.

Où trouver les travaux du Conseil ?

Sur le site :

www.codevgrandangouleme.fr

retrouvez les travaux du Conseil sur les thèmes suivants :

Développement et mutations économiques, déplacement, mobilités, sport, culture, démocratie locale...

**Vous souhaitez nous rejoindre ou consulter
nos travaux :**

**Conseil de Développement du
GrandAngoulême**

25 Boulevard Besson-Bey

16023 Angoulême CEDEX

Téléphone : 05 45 93 08 28

conseildedevveloppement@grandangouleme.fr

www.codegrandangouleme.fr

Le conseil de développement du
GrandAngoulême est membre de



Contact

22 rue Joubert - 75009 Paris

Tél : 01 40 41 42 13



Contact

coordinationregionalecddpoitoucharentes@orange.fr